

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2023
Rapporteur :
Madame Christine FLOCHLAY**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2023 (accusé de réception du 16/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution de subventions aux associations œuvrant pour l'insertion des jeunes
Mission Jeunesse**

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, Quimper Bretagne Occidentale soutient l'action des associations qui œuvrent pour l'insertion des jeunes. La présente délibération porte sur l'attribution des subventions 2023 à l'association Gwennili et à la Mission locale du Pays de Cornouaille pour un montant total de 200 500€.

Quimper Bretagne Occidentale exerce une action en direction de la jeunesse en continuité d'une compétence exercée par Quimper Communauté, et soutient spécifiquement les partenaires de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et en particulier l'association Gwennili et la Mission Locale du pays de Cornouaille.

1. L'association Gwennili

Gwennili est une association existant depuis 1998, basée à Quimper et rayonnant sur le sud Finistère, dont l'action vise à promouvoir rencontres et mobilité des jeunes à l'échelle européenne, en lien avec les institutions locales (Lycées, MPT, Mission Locale...) avec une attention particulière envers les jeunes les plus éloignés de la mobilité, en parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

En ce qui concerne le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, les échanges de jeunes en formation professionnelle et en insertion seront proposés ainsi que les stages professionnels en Europe qui devraient concerner 20 jeunes. Les formations à l'animation interculturelle seront déclinées en 4 sessions et de nouvelles actions à l'échelle locale seront développées : formations à destination des enseignants, formations Service Civique et des rencontres européennes par le biais des outils numériques. Au titre du service volontaire européen, 10 jeunes sont accueillis pour autant de départs à l'étranger.

Gwennili compte 4 salariés et dispose d'un budget de 330 000 €, financé pour chacun 1/3 par l'office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ), les contributions des participants aux échanges, et des subventions diverses de fonctionnement.

L'association sollicite pour 2023 une subvention globale de 9 000€. Il est proposé de reconduire le montant 2022 soit 8 000€.

2. La Mission Locale du Pays de Cornouille

La Mission Locale du Pays de Cornouille, association Loi de 1901 en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, mène son action sur la communauté à partir de son site central quimpérois et de ses antennes de Kermoyan et de Briec.

Exerçant un rôle d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement, elle accueille en individuel ou anime des accueils collectifs et accompagne les parcours d'insertion en vue de l'accès à l'emploi, à la formation ou à la qualification professionnelle en activant tous les dispositifs, mobilisant tous les partenaires utiles ou assurant elle-même des prestations.

2081 jeunes du territoire communautaire ont été suivis par la mission locale en 2021, dont 696 pour un premier accueil.

Pour l'ensemble de la Cornouille, la mission locale compte 48,7 ETP et met en œuvre un budget annuel de 3 M€, financé schématiquement par l'Etat (23%), Conseil régional (7%), CD29 (8,6%), communauté de communes et d'Agglomérations (13%) dont QBO (6,5%), financements spécifiques sur actions (essentiellement dispositifs Etat : 28%).

Elle est pilotée par un conseil d'administration de 35 membres dont 3 élus désignés par Quimper Bretagne Occidentale, qui sont également membres du bureau (16 membres).

La Mission Locale sollicite pour 2023 une subvention globale de 192 500 €. Il est proposé de reconduire le montant 2022 et lui attribuer par conséquent une subvention de 192 500 € au titre du fonctionnement global dont 43 000 € pour le loyer annuel.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer à Gwennili une subvention de 8 000 € (reconduction 2022 - ligne budgétaire 422-6574-710) ;

2 - d'attribuer à la Mission Locale du Pays de Cornouille une subvention globale au titre du fonctionnement d'un montant de 192 500 € dont 43 000€ sont affectés au loyer annuel (reconduction 2021 - ligne budgétaire 422-6574-710-) ;

3 - d'autoriser monsieur le vice-président à signer l'avenant financier de la Mission Locale.